



Approuvé

Polyvalente Deux-Montagnes

PROCÈS –VERBAL

de la réunion abrégée du conseil d'établissement
de la Polyvalente Deux-Montagnes
tenue le 6 mai 2020, à 19 h, en visioconférence Teams COVID-19

Sont présents : Christine Deslauriers, Isabelle Gélinas, Francis Lapointe, Benoit Lefebvre, Jean-Pascal Legault, Xavier Le Moëligou, Francis Le Quellec, Michel Levert, Karen Packwood, Michel Perron, Ioana Semaca, Audrey-Ann Thiffault, Émilie Trépanier, Marie-Claude Trottier

Sont absents : Hanèn M'Kaouar

Substitut : Marie-Ève Grégoire

Personne ressource : Isabelle Gagnon, directrice adjointe

Membre du public : Karine Forget (sans droit de parole)

Présidence de la réunion : Karen Packwood

Secrétaire : France Lafleur

	Résumé des discussions	Suivi
1.	Ouverture de la réunion, prise des présences et quorum Madame Karen Packwood souhaite la bienvenue aux membres. Les présences sont prises sur appel de chaque membre. Le quorum est constaté et la séance est ouverte. <i>Circonstances exceptionnelles : la crise de la COVID-19 a interrompu les activités de l'école depuis le 13 mars dernier. Une rencontre en visioconférence est organisée pour régler les dossiers essentiels, sur approbation du Service juridique de la CSSMI.</i>	
2.	Point d'information de la direction <u>Portrait des principaux éléments en fonction du service éducatif</u> 13 au 27 avril : les nouveaux apprentissages ne sont pas exigés. Les publications tournent autour de la consolidation et le tout est sur une base facultative. 27 avril : le ministre de l'Éducation nous informe que les élèves doivent faire l'apprentissage des nouveaux savoirs jugés essentiels à partir du 11 mai, et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire. Il n'y a pas de matière privilégiée, même pour celles à sanction. À partir du 11 mai : poursuite de la consolidation des apprentissages et enseignements des savoirs jugés essentiels pour minimiser l'impact de la fermeture	

	de l'école. Au début de la prochaine année scolaire, il y aura une mise à niveau et non pas un rattrapage de tout l'apprentissage de la période printanière. Pédagogie : l'école n'a pas de contrôle sur ce qui se passe à la maison. Les enseignants utiliseront divers moyens pour communiquer avec les élèves : capsules vidéo, visioconférences, activités d'apprentissage. Les élèves ne seront pas 5 heures par jour devant leur écran d'ordinateur. L'horaire cycle sera utilisé pour mieux planifier les travaux. Évaluations : des éléments sont à préciser de la part du ministre. Cependant, • si l'élève est en réussite aux étapes 1 et 2, celui-ci demeure en réussite. • Si l'élève est en échec aux étapes 1-2 : les enseignants lui apportent le soutien nécessaire. Ils doivent utiliser leur jugement professionnel et laisser des traces d'évaluation pour amener l'élève en zone de réussite. Opération récupération du matériel : a débuté aujourd'hui et se poursuit jusqu'à vendredi. Ordinateurs : prêt d'un appareil à des élèves avec besoins particuliers et aux familles qui en feraient la demande. Présence du personnel à l'école : à partir du 4 mai, plusieurs membres du personnel seront présents à l'école. Occupation des locaux : la PDM pourrait servir d'accueil pour les écoles primaires de son aire de desserte. Neuf locaux ont été réservés à cet effet. Bal des finissants et cérémonie des toges : d'ici juin, les règles de distanciation ne permettront pas de faire de rassemblement. Par contre, ces événements pourront être reportés, dans la mesure du possible, à l'automne prochain. <u>Précisions de la direction à la suite de questions des membres</u> : Un lukendo sera envoyé aux parents en plus du courriel pour s'assurer que tout le monde ait le message de la reprise des cours. La visioconférence par Zoom a démontré des problèmes quant à la protection des données personnelles. La CSSMI endosse les modèles Teams et Google Meet. La DSTI a fait des rappels à ce sujet. Le prêt des ordinateurs sera possible jusqu'à la fin des classes. La direction adressera la question de la signature de l'album de finissants par les enseignants aux personnes concernées. Modèle à réfléchir.	Rappel aux profs Faire suivi avec comité
3.	Lecture et adoption de l'ordre du jour Sur proposition de M. Francis LeQuellec, appuyée par Marie-Claude Trottier, il est résolu que les membres adoptent l'ordre du jour tel que proposé. La proposition est adoptée à l'unanimité.	

4.	Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2020 Sur proposition de M.Xavier LeMoëligou, appuyée par Mme Isabelle Gélinas, il est résolu que le procès-verbal corrigé soit approuvé par les membres. La proposition est approuvée à l'unanimité.	
5.	Suivi du procès-verbal du 22 janvier 2020 Page 3, critères de sélection du directeur : pas d'obligation de faire cette consultation. Page 3, tableau des sorties et activités éducatives : le fichier complet a été envoyé aux membres.	
6.	Encadrement des contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (document école) Il y a eu de légers changements en lien avec la FGJ08 et la pratique de gestion FGJ24 concernant les frais exigés aux parents. Le libellé a déjà été validé par le Service juridique, avec quelques éléments spécifiques à la PDM, mais toujours en respect des règles. Page 3, <i>paragraphe Photocopies</i> : pour plus de clarté, il est suggéré par un membre de reprendre l'information du maximum de 100 \$ pour les cahiers et photocopies et de l'ajouter également au <i>paragraphe Cahiers d'exercices</i>. <u>Précisions de la direction à la suite de questions des membres</u> : L'annulation des voyages ne fait pas partie de ce document. Les voyages sont soumis à des contrats et des assurances. La loi de la protection du consommateur entre aussi en jeu. Le transport scolaire relève de la CSSMI. La direction générale devrait envoyer des directives à ce sujet. Sur proposition de M. Francis LeQuellec, appuyée par Mme Marie-Ève Grégoire, il est résolu que les membres adoptent le document présenté avec la modification suggérée. Le vote est appelé pour chaque membre. La proposition est adoptée à l'unanimité. Abstention de M. Michel Levert. COVID CÉ 19-20/023	À modifier
7.	Cours d'été Même dans un contexte de la COVID-19, les cours d'été n'ont pas encore été annulés. Par résolution, le CÉ délègue l'organisation des cours d'été à JJR. Sur proposition de M. Jean-Pascal Legault, appuyée par M. Michel Levert, il est résolu que les membres approuvent la résolution présentée.	

	Le vote est appelé pour chaque membre. La proposition est approuvée à l'unanimité. COVID CÉ 19-20/024	
8.	Code de vie Madame Isabelle Gagnon, directrice adjointe, présente une refonte du code de vie. Il est en harmonie avec le nouveau projet éducatif et des développements en recherche en éducation. Il reflète les comportements attendus dans notre environnement scolaire. Il se veut explicite et positif. Un PowerPoint est présenté aux membres. Sur proposition de M. Xavier LeMoëligou, appuyée par Jean-Pascal Legault, il est résolu que les membres approuvent le nouveau code de vie. Le vote est appelé pour chaque membre. La proposition est approuvée est l'unanimité. COVID CÉ 19-20/025	Envoyer le PowerPoint
9.	Calendrier scolaire 2020-2021 Le calendrier a été préalablement en envoyé aux membres, à titre informatif.	
10.	Sorties et activités éducatives Un tableau résumant les demandes de sorties et d'activités éducatives a été mis à la disposition des membres. Tout est annulé. Les activités 20-21 sont également annulées jusqu'à nouvel ordre, car la situation sanitaire est imprévisible. L'école ne peut prendre d'engagements.	
11.	Suivi budgétaire d'avril et mai Nous n'avons pas été en mesure de produire le rapport à cause d'une panne du système. Il sera envoyé aux membres dès que possible.	À envoyer dès que possible
12.	Suivi budgétaire des fonds spéciaux et du CÉ Le rapport a été préalablement envoyé aux membres, à titre informatif.	
13.	Demande d'accès aux fonds spéciaux Pas de demandes	
14.	Activités de financement Pas de demandes	
15.	Levée de l'assemblée Avant de quitter, M. Michel Levert mentionne qu'il y a eu une assemblée extraordinaire du comité de parents pour mettre en place les éléments du nouveau projet de Loi 40. Le report des élections du nouveau Centre de services scolaires	

	compte sur la tenue des assemblées générales des parents des écoles avant le 18 septembre et d'y élire à ce moment les membres du comité de parents. La liste des sujets étant épuisée, M. Michel Levert propose la levée de l'assemblée. La proposition est adoptée à l'unanimité. Fin de la réunion : 8 h 30 Prochaine rencontre : 27 mai	
--	--	--

La présidente,

La secrétaire,

Karen Packwood

France Lafleur